

DECRET N° 81-229 du 30 Juillet 1981

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique, de
l'intérim du Camarade Martin DOHOU
AZONHIHO, Ministre de l'Information
et de la Propagande pour compter du
30 Juillet 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 30 Juillet 1981, le Camarade Armand
MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information
et de la Propagande pendant l'absence du Camarade Martin DOHOU
AZONHIHO.

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 Juillet 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRBP 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MESRS-MIP 6
Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-